



POLITIQUE DES DROITS DE LA PERSONNE

OBJECTIF

Conformément à ses valeurs fondamentales, AZZ Inc. (« **AZZ** ») s'engage à soutenir les droits de la personne et les autres droits liés au milieu de travail dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Nous pensons que chaque individu a droit à un milieu de travail sûr et sain, et qu'il doit être traité avec respect, dignité et décence. L'approche d'AZZ en matière de droits de la personne est conçue pour être conforme aux normes internationales reconnues en la matière, conformément : (i) à la Déclaration universelle des droits de la personne des Nations Unies; (ii) aux dix principes du Pacte mondial des Nations Unies; (iii) à la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail; (iv) aux Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales; ainsi qu'à (v) toutes les lois applicables dans les territoires où nous exerçons nos activités.

PORTÉE

La présente Politique des droits de la personne (la présente « **Politique** ») s'applique au Conseil d'administration d'AZZ (le « **Conseil** »), à tous les employés d'AZZ et aux gens qui font des affaires avec ou pour AZZ, et aux autres tiers qui peuvent agir au nom d'AZZ. La présente Politique s'applique à tous les emplacements d'AZZ où des entreprises AZZ sont implantées et est censée s'appliquer en conjonction avec notre [Code de conduite](#) et notre [Code de conduite commerciale du fournisseur](#).

POLITIQUE

Travail forcé, esclavage, travail des enfants et traite des êtres humains :

AZZ n'a recours à aucune forme de travail forcé et interdit strictement toute utilisation de travail de ce type, y compris le travail carcéral, le travail sous contrat, l'esclavage, le travail en servitude, le travail des enfants et la traite de personnes. Nous nous engageons à mener nos activités selon les normes éthiques les plus élevées dans toutes nos interactions et relations d'affaires. Cet engagement comprend la mise en place de systèmes visant à prévenir le travail forcé, l'esclavage et la traite de personnes. Nous refusons sciemment de faire affaire avec des entreprises reconnues pour avoir recours à l'esclavage, à la servitude, au travail forcé ou obligatoire, ou à la traite de personnes.

Horaires de travail, salaires et avantages sociaux :

AZZ a établi des niveaux de rémunération équitables et compétitifs par rapport aux industries et aux marchés locaux dans lesquels elle opère, ainsi qu'à ses différentes descriptions de poste, et la rémunération et les avantages ne sont pas basés sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, la nationalité ou d'autres caractéristiques personnelles ou croyances personnelles de la personne employée. AZZ offre une rémunération et des avantages sociaux concurrentiels par rapport à ceux de l'industrie et conformes aux lois applicables en matière de travail et d'emploi, y compris en ce qui concerne les salaires, les heures de travail, les heures supplémentaires et les avantages.

L'eau comme droit fondamental :

Nous reconnaissons et respectons le droit de la personne à l'eau et à l'accès à des installations sanitaires pour toutes les personnes, y compris nos employés, nos entrepreneurs et les collectivités voisines où nous exerçons nos activités. Nous croyons que l'accès à une eau propre constitue un droit fondamental et nous nous engageons à le protéger dans l'ensemble de nos opérations.

Liberté d'association :

AZZ reconnaît et respecte le droit d'un employé d'adhérer ou non à une organisation légale. Nous reconnaissons que nos employés ont le droit de se faire représenter, de se syndiquer et de négocier collectivement. Nous respectons le droit de nos employés à faire des choix éclairés en matière de représentation syndicale, sans contrainte. Lorsque les employés sont représentés par un syndicat, nous nous concentrons sur l'établissement d'une relation positive et axée sur l'entreprise avec leurs représentants syndicaux, tout en continuant à respecter nos engagements envers chaque employé dans le cadre de la présente Politique.

Culture d'inclusivité :

AZZ s'engage à favoriser une culture d'entreprise où chacun se sent accueilli, respecté et encouragé à évoluer et à s'épanouir. Nous valorisons les contributions uniques de chaque personne et nous nous efforçons de créer un milieu de travail fondé sur l'équité, la dignité et les mêmes chances pour tous. Nous soutenons la protection des droits des personnes qui ont connu des obstacles dans leur parcours professionnel, notamment les femmes, les peuples autochtones et d'autres groupes historiquement sous-représentés. Notre engagement envers l'inclusivité se traduit par le maintien d'environnements exempts de toute forme de discrimination ou de harcèlement fondée sur la race, le sexe, la couleur, l'origine nationale ou sociale, l'ethnicité, la religion, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'opinion politique ou tout autre statut protégé par la loi. Chez AZZ, les décisions liées au recrutement, à l'embauche, à l'affectation, au perfectionnement, à la formation, à la rémunération et aux promotions reposent sur les qualifications, le rendement, les compétences et l'expérience; afin de garantir à chacun la possibilité de progresser et de réussir au sein d'AZZ.

Non-discrimination et lutte contre le harcèlement :

AZZ s'engage à offrir un environnement de travail respectueux, exempt de toute forme de harcèlement physique et verbal, y compris le harcèlement moral et le harcèlement sexuel. AZZ maintient des procédures strictes pour prévenir de tels comportements, notamment en communiquant régulièrement ses attentes et en dispensant des formations aux employés et aux gestionnaires.

Un milieu de travail sûr et sain :

AZZ s'engage à fournir à ses employés, à ses sous-traitants et au public un environnement de travail sûr et sain et à se conformer aux lois et réglementations applicables en matière de sécurité et de santé. Conformément à notre [Politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité \(« ESS »\)](#), nous nous efforçons non seulement de respecter, mais aussi de dépasser notre standard en matière d'ESS. Nous nous efforçons d'améliorer en permanence nos produits et nos processus afin de réduire les déchets et de protéger l'environnement et les communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités. Pour soutenir nos objectifs de durabilité et nos responsabilités environnementales, nous nous engageons à développer et à vendre des produits qui peuvent être fabriqués, distribués, utilisés et ensuite recyclés ou éliminés d'une manière sûre et durable.

L'engagement de la communauté et des parties prenantes :

Les valeurs d'AZZ reposent notamment sur l'engagement à être un citoyen corporatif responsable. Nous croyons en l'importance de participer activement à la vie des collectivités où nous exerçons nos activités. Nous reconnaissons notre rôle au sein de ces collectivités et collaborons activement avec les parties prenantes sur les enjeux de droits de la personne liés à nos activités; tels que l'utilisation des terres, l'impact environnemental de nos opérations et la santé publique. Par le dialogue ouvert, nous cherchons à écouter, à apprendre et à intégrer la participation communautaire à nos activités d'entreprise.

SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION OU UNE PLAINTE

La responsabilité de veiller au respect de la présente Politique est confiée à tous les employés. AZZ encourage tous les employés, les directeurs d'AZZ et toutes les personnes qui font des affaires avec AZZ ou en son nom à signaler tout doute de non-conformité ou toute violation potentielle de l'éthique liée à la présente Politique en communiquant avec leur superviseur, les ressources humaines ou le service juridique d'AZZ, ou à signaler toute préoccupation à la Ligne d'alerte d'AZZ. La Ligne d'alerte AZZ est accessible en tout temps, et en trois langues utilisées au sein des activités d'AZZ. Les préoccupations peuvent être signalées de façon anonyme en composant le numéro sans frais 1 (855) 268-6428 et en parlant avec un représentant en direct ou via le site Web à l'adresse suivante <https://azz.alertline.com>, sinon vous pouvez écrire au directeur des affaires juridiques à AZZ Inc., 3100 West 7th Street, Suite 500, Fort Worth, TX 76107, États-Unis.

Tout doute de mauvaise conduite peut être signalé de manière anonyme. L'identité de toute personne posant des questions, soulevant des préoccupations ou signalant une faute présumée sera préservée dans la mesure du possible. En cas de violation de la présente politique, AZZ s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier à ces violations, y compris la résiliation d'un employé, si cela se justifie. AZZ surveillera et rendra compte des impacts sur les droits de la personne et utilisera ces renseignements pour effectuer des évaluations continues des risques en matière de droits de la personne.

Dans le cadre de son engagement en faveur des droits de la personne, AZZ attend de ses fournisseurs, vendeurs et sous-traitants qu'ils respectent toutes les lois, règles et réglementations en vigueur dans les pays et juridictions dans lesquels ils mènent leurs activités. Nous attendons également de nos fournisseurs, vendeurs et sous-traitants qu'ils respectent la présente Politique et qu'ils démontrent leur engagement en faveur des droits de la personne par le biais de leurs propres politiques d'entreprise. Cette attente est également énoncée dans notre [Code de conduite commerciale du fournisseur](#) qui est accessible sur notre site Web et qui est également fournie et reconnue au cours du processus d'approvisionnement des fournisseurs.

SUPERVISION

Le Comité de nomination et de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration a adopté la présente Politique au nom d'AZZ et sera responsable de la supervision et de la révision périodique de la politique. Le directeur juridique d'AZZ est responsable de la supervision et de la mise en œuvre de la Politique et de rendre compte au conseil d'administration et à ses comités de toute question importante, le cas échéant.